



Résilier un bail de colocation avec clause de solidarité

Par **SEB1805**, le **31/10/2009** à **10:15**

Bonjour,

J'aimerais savoir comment résilier un bail de colocation avec une clause de solidarité quand votre colocataire refuse de résilier le bail ou que l'on soit exempté de notre clause de solidarité ?

Merci

Par **jeetendra**, le **31/10/2009** à **11:58**

[fluo]ADIL du Maine et Loire[/fluo]

312, avenue René Gasnier

49100 Angers - 02 41 81 89 40

Bonjour, contactez l'Association ADIL d'Angers, ils tiennent des permanences juridiques à l'attention des locataires et pourront vous aider à trouver une solution, cordialement.